



Trailethon des Galopins du Cagire - 2020

REGLEMENT DE COURSE

GENERALITES

- Le Club des « Galopins du Cagire » propose une épreuve de course à pied de type trail découverte non chronométrée et une marche libre à but caritatif.
- Elle est ouverte à tous (hommes et femmes – licenciés ou non – M/C/J/E/S/M et sous-catégories Master).
Pour la catégorie « Minime » (14 à 15 ans de 2006 – 2007), la course se limitera à 5 km, soit 1 seule boucle.
- Le Trail aura lieu le **Dimanche 6 décembre 2020** à 10h00 et au départ de la place centrale de la commune d'Aspet (31160).
Il s'agit d'un trail découverte empruntant des sentiers pédestres,
 - 5 km et 190 m D+ (1 boucle)
 - 10 km et 380 m D+ (2 boucles)Le départ de la marche aura lieu à 10h10.

DEPART

En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course.

Le départ se fera par SAS de 15 coureurs toutes les 10 secondes. Le remplissage des SAS se fera par ordre d'arrivée sur l'aire de départ.

ZONE DE DEPART ET D'ARRIVEE

Dans le cadre des mesures de lutte post Covid-19, le village de départ et d'arrivée respectera les préconisations de la FFA :

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique pour tous à l'entrée
- Port du masque obligatoire lors des déplacements

- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu (règle gouvernementale en vigueur, 1m de distanciation physique entre chaque personne)
- Marquage au sol des files d'attente
- Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants

INSCRIPTIONS

Afin de fluidifier la circulation sur le site et plus particulièrement les inscriptions, il est fortement recommandé de vous munir le matin-même de la course des bulletins d'inscriptions téléchargeables sur notre site internet (<https://lesgalopinsducagire.fr/evenement/le-trailethon/>) et à remettre à partir de 8h00 sous la halle de la mairie d'Aspet.

Toute inscription est accompagnée :

- d'un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce certificat devra être daté de moins d'un an à la date de la compétition.
- d'une licence FFA (Compétition, Entreprise, Running) ou d'un Pass'J'aime Courir, délivrés par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 5 €. Montant intégralement reversé au profit des associations caritatives désignées.

Catégories pouvant concourir :

| | | | | | |
|--------|------------------------------|--------|------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Minime | 14 et 15 ans 2006 et 2007 | Cadet | 16 et 17 ans 2004 et 2005 | Junior | 18 et 19 ans 2002 et 2003 |
| Espoir | 20 à 22 ans 1999 à 2001 | Sénior | 23 à 39 ans 1987 à 1998 | Master (de M0 à M11) | 1986 et avant 35 ans et + |

RAVITAILLEMENTS

- Il s'agit d'une course en semi autonomie
- Un ravitaillement liquide sera disposé au 5^{ème} kilomètre
- Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de ravitaillement solide disponible à l'arrivée

SECOURS

La Croix Rouge française comprenant une équipe de secouristes assurera le poste de secours

CLASSEMENT – RECOMPENSES - CHRONOMETRAGE

Cette épreuve étant non chronométrée et compte tenu du contexte sanitaire actuel et du départ différé sur la course par la mise en place de SAS, aucune récompense ne sera distribuée aux 3 premiers du scratch Hommes et Femmes.

METEO

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables l'organisation se réserve le droit de différer l'heure de départ de la course, de modifier les barrières horaires, d'arrêter la course, d'en modifier le parcours (itinéraire bis), d'annuler la course, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou remboursement des droits d'inscription.

ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve couvrant l'ensemble des participants et les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dégagee.

RESPONSABILITES

Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement et à suivre les instructions qui seront données par les officiels de la course par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents, vols ou incidents qui pourraient survenir aux participants avant, pendant ou après l'épreuve, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui.

La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative. Il est interdit de courir sous le nom d'une tierce personne ou de courir sans dossard, cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés.

Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard lui sera remis. Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Le respect total des règles de propreté et de respect de la nature est exigé aux concurrents.

Le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit.

Tout manquement avéré aux dispositions du présent règlement, à ces règles élémentaires de bonne conduite ou de tout avenant édité avant les épreuves pourra donner lieu à élimination.

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

CHARTE DU COUREUR ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur du Trailethon 2020 je m'engage à :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - Ne pas cracher au sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - Respecter et laisser les lieux publics propres

 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
7. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
10. Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Par leur engagement, les participants acceptent sans réserve le présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.
